



Tarifs 2025

	HT	TTC
I- PRESTATIONS DE BASE CREMATORIUM		
1 - Crémation adulte Démarches et formalités de crémation Crémation Remise de l'urne à la famille	645,95 €	775,13 €
2 - Crémation enfant jusqu'à 13 ans Démarches et formalités de crémation Crémation Remise de l'urne à la famille	Gratuit	Gratuit
3 - Crémation personnes dépourvues de ressources*	Gratuit	Gratuit
4 - Crémation après inhumation inférieure à 5 ans Démarches et formalités de crémation Crémation Remise de l'urne à la famille	514,88 €	617,86 €
5 - Crémation après inhumation supérieure à 5 ans Démarches et formalités de crémation Crémation Remise de l'urne à la famille	327,66 €	393,19 €
II- PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES		
1 - Utilisation de la salle de cérémonie (sans limite de durée) avec mise à disposition d'un maître de cérémonie du crématorium et cérémonie personnalisée	93,61 €	112,33 €
2 - Utilisation de la salle de convivialité	74,90 €	89,88 €
3 - Location salle pour obsèques sans crémation	93,61 €	112,33 €
4 - Crémation de pièces anatomiques		
Container<60 kg et 200 L	327,66 €	393,19 €
Container<30 kg et 100 L	243,40 €	292,08
5 - Prestation de restauration : forfait café, thé, biscuits pour 20 personnes	Inclut dans tarif salon de convivialité	
6 - Autres prestations de restauration : Service traiteur (organisation / nettoyage)	Sur devis	Sur devis
7 - Conservation temporaire de l'urne au crématorium par mois (gratuit les 2 premiers mois)	70,21 €	84,25
8 - Dispersion des cendres	55,24 €	66,28 €

* Ces crémations sont gratuites pour les familles : leur prise en charge financière est assurée par le CCAS

Réservation de crémation

Entreprise de Pompes Funèbres mandatée :

Numéro d'ordre :

Défunt :

M. / Mme* Nom :

Prénom :

Date (et lieu) de naissance :

Date du décès : Lieu du décès :

Cercueil* : standard hors cote (préciser L x l x h)

Personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles :

M. / Mme* Nom :

Prénom :

Lien de parenté :

Adresse :

N° de téléphone :

Nom, N° de téléphone et e-mail de la personne désignée pour l'organisation de l'hommage :

.....

Cérémonie religieuse avant d'arriver au crématorium : oui non

Jour et heure de la cérémonie religieuse :

Jour et heure de l'arrivée du défunt :

Présence famille pour un moment de recueillement : oui non

Jour et heure du recueillement :

Remise de l'urne : Famille : urne à remettre à

Entreprise funéraire :

Urne à sceller : oui non

Destination des cendres :

Inhumation : oui non Dispersion : oui non

L'urne sera-t-elle conservée au crématorium (maximum un an) ? oui non

Jour et heure de la remise :

IMPORTANT : La remise de l'urne à la famille ne pourra se faire que sur présentation d'une pièce d'identité de la personne ayant pouvoir ou ayant procuration. Si la personne qui récupère l'urne n'est pas le pouvoir aux obsèques une procuration devra être fournie par le pouvoir avec une copie de sa pièce d'identité.

Date, signature et cachet :

Tarif des prestations :

--



Personnalisation du moment de recueillement

A transmettre aux familles

Location et utilisation de la salle de recueillement

La salle de recueillement est réservée pour une durée de **30 minutes** à compter de l'heure prévue lors de la réservation.

La salle de recueillement est équipée du matériel nécessaire à la lecture de textes, la diffusion de musiques, photos et vidéos.

Supports acceptés pour :

-la diffusion musicale : CD ou MP3 sur clef USB (5 morceaux sont conseillés)

-la diffusion de photos au format JPEG uniquement.

-la diffusion vidéo au format AVI ou MP4.

-Envoi du fichier photo/musiques par mail : marolles-sur-seine@crematoriums.fr ou via l'application « wetransfer ».

Déroulement de l'hommage au crématorium

Entrée dans la salle	1 musique
Recueillement	1 à 2 musiques ***** Prises de paroles : 4 textes ou poèmes maximum
Geste d'hommage	1 musique
Départ du cercueil	1 musique
Sortie de la salle	1 musique



Attention les montages type powerpoint, picasa, iphoto... ne pourront être diffusés.

Les supports extérieurs tels que les téléphones ou les PC portable ne seront pas pris en charge par notre établissement.

L'équipe du crématorium se tient à votre disposition au 01.60.70.39.39 pour tous renseignements.



Bonjour à toutes et à tous,

Vous trouverez ci-joint nos nouveaux tarifs pour l'année 2025 ainsi que notre fiche de réservation et une fiche d'information à transmettre aux familles afin d'organiser avec eux leur cérémonie.

Documents nécessaires pour effectuer une crémation

- L'autorisation de crémation délivrée par la mairie du lieu de décès ou de crémation (dans les cas le nécessitant.)
- Le certificat de décès rempli par le médecin (papier bleu) indiquant la présence, le retrait ou non du pacemaker.
- Si présence de pacemaker, l'attestation du thanatopracteur (ou du médecin) mentionnant son retrait.
- L'autorisation de fermeture du cercueil.
- L'autorisation de transport de corps après mise en bière.
- Obstacle médico-légal ou dépassement du délai réglementaire : le certificat médical de décès permet de contrôler que le décès ne pose pas de problème médico-légal pour la crémation et que le délai réglementaire maximal des 14 jours calendaires pour procéder à la crémation est respecté.

Location salle de cérémonie

La salle de cérémonie est réservée pour une durée de 30 minutes à compter de l'heure de réservation, les maîtres de cérémonies extérieurs au crématorium doivent veiller à ce que les hommages soient harmonisés avec la planification prévue avec le crématorium, afin de vous assurer la remise de l'urne à l'heure prévu.

En cas de cérémonie trop longue, le personnel du crématorium se réserve le droit d'effectuer la crémation à un horaire ultérieur afin de ne pas perturber l'organisation des autres services de la journée.

Conservation d'urne

Rappel :

Pour toutes conservations d'une urne cinéraire, nous prendrons un chèque de caution, à l'ordre du crématorium, d'une valeur égale à un mois de conservation **84,25€ (forfait mensuel).**

Ce chèque sera automatiquement encaissé à partir du 5^{ème} mois de conservation (soit après 4 mois gratuits)

Je vous remercie de votre compréhension et d'en informer vos familles.



Rappel
Heures pour les remises d'urnes
ou
Dispersion au jardin du souvenir

Heure de réservation ACCUEIL FAMILLE		Heure de remise d'urne / dispersion au jardin du souvenir
9H00	→	14h00
10H00	→	15h00
11H00	→	16h00
12H00	→	17h00
14H00	→	Le lendemain à partir de 9h30
15H00	→	
16H00	→	

Toute demande de dispersion au jardin du souvenir devra être accompagnée de l'autorisation de dispersion.

Tous documents manquants entraineront le report ou l'annulation de la crémation.